



PROCES VERBAL DE LA CONFERENCE PREALABLE

DAO REF.	MCA-CI/GOODS/CB/334
Intitulé de l'activité	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels nécessaires à l'implémentation du système de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (ETFPA)
Objet de la réunion	Conférence préalable à la soumission des offres
Date	11 mai 2023- 15h18 à 16h31
Lieu	Webconférence via Microsoft Teams

Etaient présents :

Pour MCC :

- YAYA Aminou, Coordinateur SKILLS ;
- Kenneth RHODES, Spécialiste Education.

Pour MCA-Côte d'Ivoire :

- MIAN Bi Sehi Antoine, Directeur TVET ;
- Félicien AGBOIHOUE, Manager TVET ;
- DOUA Kouamé Bernard, Manager senior en passation des marchés.

Pour DT Global International Development USA Ltd (Agent de Passation des Marchés (PA))

- Josette AMON, Spécialiste en passation des marchés ;
- Marius N'GUESSAN, Spécialiste en passation des marchés.

Pour les soumissionnaires : En ligne à travers la plateforme Microsoft Teams

- SYLAMTECH CI ;
- XSEL SERVICES ;
- NOVASYS ;
- BSMART ;
- NETTELECOM ;
- CI-NTIC ;
- AIB ;
- YAD BUSINESS CENTER.

1. Introduction

La conférence préalable a eu lieu le 11 mai 2023 à 15h18, heure d'Abidjan comme indiqué à la clause IS8.2 du DAO. A cet effet, un mail d'information a été envoyé par l'Agent de Passation des Marchés à tous les soumissionnaires enregistrés. La représentante de l'Agent de Passation des Marchés (PA) et le Manager TVET (représentant le Directeur TVET) ont ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

Pour de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) relatif à l'« acquisition d'équipements informatiques et logiciels nécessaires à l'implémentation du système de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (ETFPA) », une présentation PowerPoint articulée autour des aspects de passation de marchés et des aspects techniques du DAO a été faite respectivement par la représentante de l'Agent de Passation des Marchés et par le Manager TVET MCA-Côte d'Ivoire.

A la suite de la présentation, les organisateurs de la réunion ont répondu aux questions des participants reçues à travers la fenêtre « Chat » du lien Microsoft Teams. L'ensemble des questions et leurs réponses est présenté à la section 2 du présent compte-rendu.

Il a été réitéré aux soumissionnaires qu'ils ont la possibilité de poser des questions après la conférence préalable en les adressant par courriel à l'Agent de Passation des Marchés au plus tard 10 jours avant la date limite de soumission des offres fixée au 31 mai 2023 à savoir le 21 mai 2023 au plus tard.

2. Questions / Réponses

Q1	Pour l'article 10 « Système de sauvegarde des données », préciser s'il s'agit de la version standard professionnelle ou entreprise ?
R1	Pour l'article 10 « Système de sauvegarde des données », les soumissionnaires doivent fournir la version professionnelle.
Q2	Pour l'article 3 « Serveurs rackables », la fréquence indiquée dans le DAO est-elle la fréquence de base ou la fréquence maximale ?
R2	La fréquence indiquée dans le DAO pour l'article 3 « Serveurs rackables » est la fréquence minimale requise.
Q3	Préciser la capacité de l'article 7 « Onduleur ».
R3	La capacité d'alimentation minimale pour l'article 7 « Onduleur » est de 4000VA.
Q4	La ligne de crédit doit-elle être comprise dans l'offre à soumettre ou devra-t-elle être mise à disposition par le fournisseur retenu à l'issue du processus de sélection ?
R4	La ligne de crédit fait partie intégrante des pièces à fournir dans l'offre. Elle fait partie des critères à satisfaire au niveau de la post-qualification par les soumissionnaires.
Q5	Prière fournir les spécifications techniques des ordinateurs.
R5	Les spécifications techniques des biens sont disponibles à la sous-section 3.2- Spécifications techniques des équipements à la « Section V : Spécifications des Biens et Services Connexes » du DAO.
Q6	Pour le critère du chiffre d'affaires, les trois dernières années à considérer peuvent-elles être 2020, 2021 et 2022 au lieu de 2019, 2020 et 2021 ?
R6	Le chiffre d'affaires s'apprécie sur la base des états financiers certifiés. MCA-Cote d'Ivoire a considéré que ce processus peut ne pas être achevé pour l'année 2022 pour certains soumissionnaires, raison pour laquelle cette année n'a pas été prise en compte afin de garantir un traitement équitable. Néanmoins, si vous disposez des états financiers certifiés pour l'année 2022, vous pouvez les soumettre et l'expert financier les examinera.
Q7	Une entreprise étrangère peut-elle soumissionner ?

R7	<p>Cet appel d'offres est ouvert à toute entreprise satisfaisant aux critères d'éligibilité de MCC et aux exigences du Dossier d'Appels d'Offres.</p> <p>Cependant, en ce qui concerne la garantie d'offre bancaire, si la banque émettrice n'est pas basée en Côte d'Ivoire, la banque correspondante en Côte d'Ivoire devra endosser la ligne conformément au formulaire « BSF 6 – Formulaire de garantie d'offre » du DAO. De plus, l'original de la garantie bancaire doit être déposé auprès de l'Agent de passation des marchés, sis à l'Immeuble le Workshop, 6 Rue des Sambas, Plateau- Indénié, Abidjan, Cote d'Ivoire au plus tard une heure</p>
Q8	L'original de la garantie bancaire d'offre peut-il être envoyé par DHL ?
R8	<p>Oui, cela est possible pourvu que le colis soit réceptionné par l'Agent de passation des marchés au plus tard une heure avant les date et heure limites de soumission des offres. Seront considérées comme date de réception de la garantie bancaire, les date et heure de réception du colis par l'Agent de Passation des Marchés et non la date d'expédition par le soumissionnaire.</p> <p>Le colis devra être libellé comme suit :</p> <p>MCA-Côte d'Ivoire A l'attention de l'Agent de passation des marchés Immeuble le Workshop, Bâtiment A,</p>
Q9	Les ordinateurs portables correspondant aux spécifications techniques demandées dans le DAO sont fournis de manière standard avec des spécifications inférieures au niveau de la fréquence du processeur et de la mémoire. En vue de satisfaire aux exigences du DAO, il faudra les booster, cela peut-il se faire sur le site de fournisseur ou au cours de la livraison à MCA-Cote d'Ivoire ?
R9	L'ajustement doit se faire sur le site du fournisseur avant la livraison.
Q10	Pour une entreprise nouvelle de moins d'un an d'existence, la fourniture de la ligne de crédit et de la garantie bancaire d'offre est-elle suffisante pour soumissionner ?
R10	<p>La fourniture de la ligne de crédit et de la garantie bancaire d'offre n'annule pas la fourniture des états financiers demandés dans le dossier d'appel d'offres.</p> <p>Toutes les entreprises éligibles et satisfaisant les exigences du DAO peuvent soumissionner.</p>
Q11	Prière fournir le lien de téléchargement du DAO.
R11	<p>Le DAO est téléchargeable via le lien suivant :</p> <p>https://www.dropbox.com/scl/fo/chv7z0bz8uxsytsii09i5/h?dl=0&rlkey=7d3pyhg6o9b5swoj3vsqi4jfi</p>
Q12	L'autorisation du fabricant est-elle obligatoire ? Si oui, l'agrément du distributeur est-elle aussi obligatoire ?
R12	Conformément à la clause IS 18.2 de la « Section II. Fiche de données de l'appel d'offres », la fourniture de l'autorisation du fabricant est obligatoire. Si le soumissionnaire dispose d'une autorisation d'un distributeur dans ce cas l'agrément du distributeur par le fabricant doit aussi être fournie.
Q13	L'appel d'offres est-il en un lot unique ou les ordres de service sont-ils indépendants ?
R13	L'appel d'offres est en un lot unique. Cependant, l'exécution de la prestation se fera par ordre de service selon les besoins de MCA-Cote d'Ivoire.

La Conférence s'est achevée à 16h31.

L'Agent de Passation de Marchés pour le Compte de MCA Côte d'Ivoire

Annexe (fichier séparé)

- **Présentation faite au cours de la conférence préalable**